



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

Centre Pénitentiaire de NANCY- MAXEVILLE

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE

Le bureau local SPS tient à ce que tous les agents aient un retour sur les commissions de discipline, suite à chaque commission programmée ou de mise en prévention, le bureau local vous rédigera un bulletin d'information.

Pour rappel :

La durée du placement en cellule disciplinaire ne peut excéder vingt jours pour une faute du premier degré, quatorze jours pour une faute du deuxième degré et sept jours pour une faute du troisième degré.

Cette durée peut être portée à trente jours en cas de violences physiques, que la victime soit un membre du personnel de l'administration pénitentiaire, une personne en mission ou en visite dans l'établissement, ou une personne détenue.

COMMISSION DU 22 MARS 2017 :

- Suite à une fouille par palpation réalisée sur un détenu du CD en poste au cuisine, il a été découvert, dans son paquet de cigarettes: 2 clefs USB, ainsi qu'une substance illicite de 5 g (faute du 1er et du 2^e degré) : Déclassement
- 1 détenu de la maison d'arrêt condamnés a refusé de quitter le sas de la cour de promenade après de multiples injonctions de la part du gradé (faute du 2^e degré) : 14 jours de QD avec sursis
- 1 détenu du QA, mécontent de son traitement à l'infirmerie, concerné pour des insultes envers le personnel soignant (faute du 2^e degré) : 14 jours de QD avec sursis.
- 1 détenu de la maison d'arrêt condamnés concerné par la découverte, suite à une fouille de cellule, de substance interdite (46g), d'un téléphone portable, d'une batterie et d'un chargeur de téléphone (faute du 2^e et du 1er degré) : 15 jours de QD dont 5 avec sursis
- 1 détenu de la maison d'arrêt condamnés concerné pour des menaces et insultes envers un agent et un refus d'obtempérer (faute du 2^e et 3^e degré) : 7 jours de QD
- 1 détenu de la maison d'arrêt prévenus se rendant au parloir famille, concerné par la découverte d'un câble USB retrouvé dans sa poche suite au déclenchement du portique de détection (Faute du 2^e degré) : Avertissement
- 1 détenu de la maison d'arrêt prévenus, concerné par la découverte d'un téléphone portable suite à la fouille programmée de sa cellule (faute du 1^{er} degré) : 14 jours de QD dont 7 avec sursis.
- 1 détenu sortant du QD et refusant de réintégrer sa nouvelle cellule parce qu'il serait « doublé » : mise en prévention du 20 mars 2017 (faute du 2^e degré) : 3 jours de QD.

Le bureau local, le 23 mars 2017

LE SYNDICAT 100% SURVEILLANTS

Internet : <http://sps.strasbourg.free.fr>
E-mail : spsnongrades@hotmail.com

affilié a la

